Image not found or type unknown

Problème de fonctionnement des appareils au gaz suite vente d’un camping-car

Par **fv92624**, le **18/07/2019** à **11:35**

Bonjour,

j’ai vendu mon camping-car à un couple.

Lors de cette vente, j’ai procédé aux explications nécessaires à la prise en main de tous les appareils et au fonctionnement en général du camping-car: comment faire le plein d’eau, comment vidanger les eaux usées, comment connaître l’autonomie restante de l’électricité, de l’eau etc... Concernant les appareils fonctionnants au gaz: réfrigérateur, plaque de cuisson et ballon d’eau chaude, j’ai procédé à l’explication de leur fonctionnement mais je n’ai pu les faire fonctionner car la bouteille de gaz était quasiment vide.

En effet, nous rentrions de vacances et nous ne nous en sommes pas aperçus. J’ai alors proposé aux acheteurs d’aller chercher une bouteille de gaz neuve, ce que le monsieur a refusé prétextant qu’il travaillait de nuit et qu’il était trop pressé et qu’il changerai la bouteille lui même.

Ce couple est donc parti sans que la vérification du gaz ai pu être démontrée mais sans émettre de quelconque réserves. Desormais, le monsieur n’arrive pas à mettre le gaz en fonctionnement car il faut procéder d’une certaine manière qui fait l’objet d’un mode d’emploi écrit en toutes lettres avec des schémas sur la porte du compartiment à gaz, et n’y parvenant pas, ce monsieur affirme que je lui ai volontairement caché que le système de gaz était défectueux mais il reconnaît par écrit que le gaz ne fonctionnait pas au moment où il a accepté la vente.

Désormais, il me harcèle de mails auxquels j’ai répondu dans un premier temps en lui posant quelques questions biens précises pour l’orienter sur la procédure à suivre, mais là c’est plus tenable car il est vindicatif, impoli et me menace de prendre un expert.

Qu’il mandate un expert ne me dérange absolument pas puisque je suis sûr que le système fonctionne mais que c’est lui qui ne sait pas le faire fonctionner.

Ma question est: peut-il faire annuler la vente ou me faire payer les réparations si le système a été remplacé avant une expertise contradictoire, me faire payer les frais de son expertise, tout en sachant qu’il a pris possession du véhicule en toute connaissance de cause et n’a émis aucune réserve ?

Ne devait-il pas mettre la vente en suspend et ne pas prendre possession de notre véhicule.

Merci de vos conseils avisés

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés